



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1018

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2016 - Maintenance et renouvellement informatique - Individualisations d'autorisations de programmes

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1018**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Opérations globalisées 2016 - Maintenance et renouvellement informatique - Individualisations d'autorisations de programmes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération traite de l'individualisation, pour l'année 2016, des autorisations de programme (AP) globalisées relatives aux opérations récurrentes de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) dans ses différents domaines d'activité.

Pour rappel, cette direction a vocation à faciliter et améliorer le cadre de travail des agents de la Métropole, en accompagnant les directions métiers dans les projets et besoins informatiques liés à leurs activités. Elle a également pour mission de développer le cadre de vie des usagers, en garantissant l'accès aux services numériques pour tous les bénéficiaires et en améliorant la performance des politiques publiques par l'usage du numérique. De ce fait, la DINSI doit favoriser l'expérimentation et le développement de services numériques sur le territoire, en partenariat avec des acteurs publics et privés, et plaçant l'utilisateur au cœur de production de ces services.

D'un point de vue budgétaire et financier, un travail de restructuration des différentes autorisations de programme globalisées existantes a consisté, pour 2016, à rendre celles-ci cohérentes avec les missions et objectifs des différentes entités organisationnelles de la direction.

Le montant total des autorisations de programme nouvelles nécessaires est de 11 395 200 € pour 2016, tous budgets confondus, se répartissant comme suit : 10 794 000 € au budget principal, 200 000 € au budget annexe des eaux et 401 200 € au budget annexe de l'assainissement.

**1) Patrimoine applicatif métropolitain**

Cette autorisation de programme concerne la prise en charge des évolutions des différents outils applicatifs nécessaires au bon fonctionnement des services de la Métropole, dans leurs différents métiers : différentes applications des directions opérationnelles, système d'information géographique (SIG), applications des directions fonctionnelles (outils de gestion des ressources humaines, de gestion financière, de programmation physique et financière des projets), applicatifs du domaine des solidarités.

Ces évolutions peuvent être de nature fonctionnelle ou réglementaire.

L'autorisation de programme sollicitée pour 2016 est de 1 478 200 € tous budgets confondus, répartie sur les opérations suivantes, lesquelles sont encore déclinées, cette année, entre opérations "ex-Communauté urbaine" et "ex-Conseil général" : 951 000 € sur l'opération n° OP2804956 au budget principal ; 410 000 € sur l'opération n° OP2804956A du budget principal et 117 200 € sur l'opération n° 2P2804956 du budget annexe de l'assainissement.

## 2) Etudes et projets relatifs au développement du système d'information

Cette autorisation de programme concerne la prise en charge de projets relatifs à la refonte ou au développement du système d'information, en réponse à des besoins identifiés dans les directions bénéficiaires. A titre d'exemples, il pourra s'agir de la refonte de l'application Devis, du projet de dématérialisation des factures, de la refonte de l'application de gestion et de suivi des bornes incendie du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), et de celle de l'outil "access PH" qui gère le suivi comptable des bénéficiaires de l'aide aux personnes en situation de handicap.

Elle permet aussi l'acquisition de nouvelles solutions logicielles, toujours en réponse à de nouveaux besoins des services et de leurs projets.

Elle concerne la réalisation de petits et moyens investissements situés dans une fourchette financière inférieure au seuil d'individualisation d'une autorisation de programme spécifique sur un projet déterminé.

En revanche, elle ne comprend ni la réalisation de projets numériques tournés vers l'externe et ni la réalisation de projets techniques spécifiques au volet "architecture du système d'information", qui font l'objet de demandes d'AP globalisées ci-dessous.

Au regard des perspectives, l'autorisation de programme sollicitée pour 2016 est de 2 300 000 €, tous budgets confondus, répartie sur les opérations suivantes, "ex-Communauté urbaine" et "ex-Conseil général" : 890 000 € sur l'opération n° OP2804951 du budget principal ; 1 210 000 € sur l'opération n° OP2804951A du budget principal et 200 000 € sur le budget annexe des eaux.

## 3) Infrastructures, téléphonie et télécom

Cette autorisation de programme porte l'ensemble des opérations relatives aux infrastructures personnelles (postes de travail des agents et périphériques) ou partagées (serveurs, bases de données, réseaux).

Elle permet aussi les investissements et acquisitions relatifs à la téléphonie sur l'ensemble du nouveau périmètre de la Métropole. Elle vise notamment à prendre en charge le maintien à niveau du service en Maisons du Rhône par un renouvellement des infrastructures existantes, arrivant à obsolescence.

Au regard des besoins, l'autorisation de programme sollicitée pour 2016 est de 4 585 000 €, tous budgets confondus, répartie sur les opérations suivantes "ex-Communauté urbaine" et "ex-Conseil général" : 2 706 000 € sur l'opération n° OP2804950 du budget principal ; 1 595 000 € sur l'opération n° OP2804950A du budget principal et 284 000 € sur l'opération n° 2P2804950 du budget annexe de l'assainissement.

## 4) Architecture et gouvernance des systèmes d'information

Cette autorisation de programme globalisée doit permettre, après 2 années centrées sur la mise en place de l'architecture nécessaire à la construction de la Métropole, de relancer les projets dits "techniques".

Il s'agit des socles techniques qui facilitent la mise en place de la gouvernance du patrimoine "informationnel" de la Métropole (gouvernance de la donnée), les évolutions du socle de l'informatique géographique (SIG), l'accès en mobilité au système d'information métropolitain (applications mobiles pour les services urbains), la fiabilisation de la qualité des applications mises à disposition des bénéficiaires (ingénierie logicielle). Il s'agira aussi de permettre une plus grande agilité et réactivité du système d'information et de travailler à l'amélioration du cadre numérique de travail (poste de travail, messagerie unifiée, etc.).

D'autre part, les projets de services numériques à destination des usagers du territoire nécessitent la mise en place de briques d'infrastructures communes à l'ensemble de ces projets. A titre d'exemples : la gestion d'un compte "usager" numérique, la plateforme d'interface entre les services à destination des usagers et le système d'information.

Pour 2016, l'autorisation de programme demandée aura vocation à prendre en charge de multiples projets déclinés sous forme de programmes : programme des identités numériques, programme HUB, programme d'accès au système d'information (ouverture du système d'information) et environnement de travail.

Elle représente un montant total de 1 215 000 € (opération n° OP2804949 "Architecture et gouvernance" du budget principal).

## 5) Les études et projets relatifs aux usages numériques et données géomatiques

Cette nouvelle autorisation de programme globalisée a vocation à couvrir les projets relatifs au développement de nouveaux services et usages numériques pour le territoire.

Elle comprend notamment le financement nécessaire pour l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Rézopole, qui porte notamment le nœud d'interconnexion internet d'agglomération (GIX).

Elle intègre par ailleurs les projets à conduire par les services nouveaux usages et services numériques, sur l'environnement numérique des collégiens par exemple ou des projets d'expérimentation.

Elle couvre, enfin, les projets liés à l'activité "internet, intranet et extranet" (évolutions de sites ou nouveaux projets), ainsi que les activités liées aux données de référence et à la 3D.

Pour 2016, l'autorisation de programme demandée est de 1 817 000 € (n° 0P02O4944 "projets usages numériques et données géomatiques" du budget principal) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

### DELIBERE

**Décide** au titre de l'année 2016, l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant global de 9 578 200 € TTC et l'individualisation de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international pour un montant global de 1 817 000 € TTC, selon la répartition et les échéanciers suivants :

a) - budget principal : 10 794 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 7 423 500 € TTC en 2016, 2 960 500 € TTC en 2017 et 410 000 € TTC en 2018 sur les opérations n° 0P28O4956, n° 0P28O4956A, n° 0P28O4951, n° 0P28O4951A, n° 0P28O4950, n° 0P28O4950A, n° 0P28O4949 et n° 0P02O4944,

b) - budget annexe de l'assainissement : 401 200 € HT en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant : 365 900 € HT en 2016 et 35 300 € HT en 2017 sur les opérations n° 2P28O4956 et n° 2P28O4950,

c) - budget annexe des eaux : 200 000 € HT en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant : 90 000 € HT en 2016 et 110 000 € HT en 2017 sur l'opération n° 1P28O4951.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**